



# Rapport de la **Commission de Gestion 2025** sur l'exercice 2024



Conseil communal

## Table des matières

Rapport du président.....	3
Fonctionnement de la Commission de Gestion .....	5
Membres .....	5
Méthode de travail .....	5
Choix des thèmes.....	5
Sous-commissions .....	5
Collaboration .....	6
Séances .....	7
Documents de référence.....	9
Sous-commission 1 - RH, Administration générale et communication .....	10
Analyse de certains aspects des Ressources Humaines.....	10
Commission consultative du personnel .....	10
Grille des salaires du personnel communal.....	11
Formation Continue du personnel de l'administration communale.....	11
Administration générale .....	11
Renouvellement des contrats d'assurances .....	12
Accueil des réfugiés ukrainiens .....	13
Tourisme et divers .....	13
Analyse du service de la communication .....	13
Sous-commission 2 – Travaux et Informatique .....	15
Informatique communale.....	15
Gouvernance et utilisation de l'informatique communale .....	16
Chantiers réalisés dans les services ATB et TFV .....	17
Bâtiments .....	17
Travaux et domaines.....	17
Sous-commission 3 – Affaires sociales et Gestion des déchets .....	20
Affaires sociales .....	20
Gestion des déchets .....	23
Visites.....	25
TRIDEL .....	25
Domaine communal .....	27
Glissement de terrain du Châtelard .....	27
Visite des forêts .....	29
Conclusion .....	31



## Rapport du président

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Monsieur le Secrétaire Municipal,

Madame la Présidente du Conseil communal, Madame la Secrétaire,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier sincèrement Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, les chef-fe-s de service, les délégué-e-s ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité, leur professionnalisme et la qualité des échanges. Leur collaboration, tant par écrit qu'à l'oral, nous a permis d'obtenir des réponses claires à nos diverses questions.

La Commission de gestion a pu constater le bon fonctionnement de l'administration communale et de ses services. Les thèmes abordés au cours de cette année ont été choisis, notamment, en lien avec les débats du Conseil communal lors de l'année 2024. Notamment des sujets comme la gestion des déchets ou les affaires sociales, qui avaient suscité des échanges animés lors des dernières séances, ont naturellement orienté le travail des commissaires.

D'autres thèmes ont également été explorés, tels que les ressources humaines, l'administration générale, les travaux publics ou encore l'informatique. Ces domaines reflètent la diversité des défis auxquels notre commune est confrontée.

Il est apparu clairement que Lutry est une commune en constante évolution. Ses services doivent relever quotidiennement de nouveaux défis, et les responsabilités confiées aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale ne cessent de croître d'année en année. Afin d'approfondir ces sujets de manière rigoureuse, la commission s'est réunie à plusieurs reprises, avec un nombre de séances plus élevé que les années précédentes.

Certains événements concrets, comme le glissement de terrain du Châtelard, ont permis d'observer de près les méthodes de travail de l'administration, sa capacité d'anticipation ainsi que sa réactivité dans la gestion de situations exceptionnelles. Cette visite fut particulièrement instructive, et ses enseignements sont présentés plus en détail dans le présent rapport.

Plusieurs changements ont marqué l'année, notamment au sein du service des travaux, avec l'arrivée de Monsieur Loïc Lair, nouveau chef de service, que nous avons eu le plaisir de rencontrer lors d'une de nos séances et des visites. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. De même, nous avons pu faire connaissance avec Monsieur Wailok Chan, nouvel architecte communal, à qui nous adressons également tous nos vœux de réussite.

S'agissant de l'organisation interne, chaque membre de la Commission de gestion a pu choisir les sous-commissions dans lesquelles il ou elle souhaitait s'impliquer. Une répartition équilibrée entre les différentes sensibilités politiques a été assurée, tout en permettant à chacun d'aborder les thématiques selon ses intérêts. Cela a permis un enrichissement des discussions grâce à des points de vue variés.

Certaines traditions, appréciées de tous, ont été maintenues, comme le repas convivial au refuge du Grand Jorat, réunissant la Municipalité, la Commission de gestion et certains chef·fe·s de service.

En tant que président de la Commission de gestion, j'ai également eu la chance d'être invité à l'assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage SA. Cette participation m'a permis d'avoir une vue de l'intérieur sur sa gestion et ses résultats. Les nouvelles annoncées à cette occasion ont d'ailleurs été particulièrement positives et réjouissantes pour l'avenir du Rivage.

Guidée par les grands thèmes identifiés, la Commission s'est également permis d'aborder, ici et là, des sujets sortant du cadre défini, portés par la curiosité ou l'intérêt particulier de ses membres. Cette liberté, alliée à l'ouverture et à l'accueil bienveillant de la Municipalité, a fortement contribué à la qualité du travail accompli.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement chaque membre de la Commission de gestion pour son engagement, son sérieux et sa participation active depuis le début de l'année. Les nombreuses séances, parfois complétées par du travail à domicile, ont demandé du temps et de l'implication. Grâce au bon esprit de collaboration qui a régné, les travaux de la commission ont pu se dérouler dans les meilleures conditions.

J'espère que chacun de mes collègues a pris autant de plaisir à participer à cette commission que j'en ai eu à la présider.

Lutry, le 03.06.2025

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Buret', with a long horizontal stroke extending to the right.

Loris Buret

# Fonctionnement de la Commission de Gestion

## Membres

La commission de Gestion 2025 était composée de 11 membres, à savoir

**Président** : Loris Buret

**Vice-Président** : Philippe Sandoz

### Membres :

- Claudie Leconte
- Stéphanie Moos
- Sandra Sgarzi
- Pierre Bonjour
- Darel Cedraschi
- Charles Chevalley
- Jean-Yves Conne
- Xavier Dewarrat
- Sylvain Krayenbühl

## Méthode de travail

### Choix des thèmes

Une première séance de Commission de gestion (ci-après CoGest) a été organisée en décembre afin de définir les grandes lignes et quels thèmes la commission souhaitait aborder dans ces travaux.

Dès le début de l'année, aussitôt que les PV de municipalité ont été mis à la disposition de la CoGest, nous avons pu affiner nos thèmes et dresser une liste de questions sur la base de ces deux approches.

Les discussions et débats du conseil communal, au fil de l'année 2024, ont aussi constitué une base des sujets à aborder.

### Sous-commissions

Afin de répartir au mieux le traitement des sujets et la charge de travail, la commission de gestion s'est organisée en trois sous-commissions en se répartissant les différents thèmes à aborder.

La répartition a été faite afin d'avoir dans la mesure du possible, une représentation des partis équilibrée. Cependant, chaque membre a pu s'exprimer sur l'ensemble des thèmes, même s'il ne faisait pas partie de la commission traitant dudit thème.

De plus, d'autres thèmes plus spécifiques ou généraux ont également été abordés à la suite de la lecture des procès-verbaux de la Municipalité mis à la disposition de la CoGest.

Répartition :

Sous-commission	Thèmes	Personnes
N° 1	RH, personnel et communication, administration générale	<b>Darel C. (UDC), Claudie L. (IVL), Xavier D. (PLR)</b>
N° 2	Suivi des Projets (travaux), Informatique	<b>Sylvain K. (PLR), Philippe S. (PLR), Pierre B. (V)</b>
N° 3	Subvention et affaire sociale (Ecole), gestion des déchets	<b>Jean-Yves C. (PLR), Charles C. (PS), Stéphanie M. (PLR), Sandra S. (IVL)</b>

## Collaboration

### **Commission des Finances**

La Commission de gestion a, comme les années précédentes, entretenu une bonne collaboration avec la Commission des finances (CoFin).

La CoFin a fait part de certaines interrogations issues de ses travaux, invitant la Commission de gestion à approfondir certains sujets.

De plus, une rencontre a été organisée entre les deux commissions afin de partager nos questionnements et conclusions, dans le but de faire progresser utilement les travaux de chacune de nos commissions.

La collaboration des deux commissions est pertinente car elle permet de se compléter et de travailler en synergie. Chaque commission reste indépendante et libre de ses méthodes de travail, et la plus-value de cette collaboration est bénéfique aux deux commissions.

### **Commission pour le nouveau règlement du conseil communal**

La CoGest a saisi l'occasion de réfléchir à son propre fonctionnement, dans le but de formuler des pistes de réflexion utiles à la commission chargée d'étudier le nouveau règlement du conseil communal, à la demande du Président de ladite commission.

### **Municipalité et services communaux**

La Commission de gestion souhaite souligner l'excellente collaboration ainsi que les échanges constructifs qui ont eu lieu avec la Municipalité et les différents services communaux, notamment via les chefs de service.

Elle tient également à mettre en avant la disponibilité et l'efficacité de M. Csikos, qui joue un rôle d'intermédiaire clé dans de nombreux échanges et demandes.

Enfin, les séances ont été marquées par une atmosphère de bonne entente et de sincérité, que la commission tient à saluer.

### **Mme et M. Patricia et Eric Ceppi**

Nous tenons particulièrement à relever l'implication et l'investissement de Mme Patricia Ceppi et Monsieur Eric Ceppi qui ont été aux petits soins pour la commission de gestion pour chacune de nos séances. Merci !

## Séances

La Commission de Gestion s'est réunie à l'occasion de 21 séances et lors de 2 visites sur le terrain.

Notre Commission s'est réunie pour la première fois à la fin du mois de décembre, plus précisément le 16 décembre 2024. Cette séance initiale avait pour but de définir les thématiques que nous souhaitons aborder pour l'année, en bénéficiant d'une mémoire encore fraîche sur les dernières discussions tenues au sein du Conseil communal.

Dès la première réunion du mois de janvier, nous avons entamé la lecture des procès-verbaux de la Municipalité, munis de quelques pistes de réflexion et clés de lecture, afin de cibler plus précisément les domaines d'intérêt. L'analyse de ces documents nous a permis de confirmer certains sujets à investiguer et d'en identifier de nouveaux, ainsi que de formuler les premières questions à adresser à la Municipalité.

Dès la troisième séance, les commissaires ont été répartis dans les différentes sous-commissions. Chaque sous-commission a alors commencé à approfondir les sujets qui lui avaient été attribués, en sollicitant des documents complémentaires auprès de la Municipalité et en préparant une série de questions. Au total, 42 questions ont été transmises à la Municipalité. Dans un premier temps, des réponses écrites ont été fournies. Par la suite, ces réponses ont fait l'objet de discussions plus approfondies lors des rencontres avec les membres de la Municipalité.

Dans le cadre de ces séances, nous avons eu l'occasion de rencontrer individuellement les municipaux ainsi que les chefs de service concernés. Le calendrier des rencontres s'est déroulé comme suit :

- Mercredi 2 avril 2025
  - **M. Blanc, Municipal**
  - M. Lair, Chef de service travaux
  - M. Leiser, Boursier communal
- Jeudi 3 avril 2025
  - **M. Amy, Municipal**
  - Mme Brelli, Secrétaire municipale adjointe
  - M Cochant, Délégué à la cohésion sociale
- Lundi 7 avril 2025 (première séance)
  - **M. Sutter, Municipal**
  - M. Cavin, Commandant de l'APOL
  - Mme. Urfer, déléguée à la mobilité
- Lundi 7 avril 2025 (deuxième séance)
  - **M. Monod, Syndic**
  - M. Csikos, Secrétaire Municipal
  - M. Leumann, Chef de service des SI
- Mardi 8 avril 2025
  - **M. Schlaeppi, Municipal**
  - Mme Valeiras, Cheffe de service ATB
  - M. Chan, Architect communal

A noter que notre commission a pu rencontrer Monsieur Loïc Lair, fraîchement arrivé au poste de Chef de service et également M. Wailok Chan nouvel architecte communal. Nous nous réjouissons de leur engagement et investissement au sein de la commune de Lutry.

Lors de la rencontre avec le Syndic et le chef de service des SI, quelques minutes après avoir abordé la question de la campagne de géothermie en cours pour sonder le sous-sol de la région lausannoise, le hasard a fait que deux camions de GEOOL SA sont venus faire vibrer les sols sous les fenêtres de la salle Doret.

Nous avons donc interrompu momentanément la séance, au vu du bruit, mais également pour voir la théorie en pratique.



Figure 1: Camion vibreur devant le château de Lutry le 7 avril 2025

Enfin, la dernière séance de la Commission de gestion est prévue pour le 12 juin 2025. Elle se tiendra en séance plénière en présence de la Municipalité, du président de la Commission des finances ainsi que de la présidente du Conseil communal de Lutry.

## Documents de référence

### **Documents publics consultés**

- Rapport de Gestion de la Municipalité - Préavis 1331/2025
- Règlement du personnel
- Echelle des salaires de la commune de Lutry
- Rapport de Gestion de TRIDEL SA

### **Autres documents consultés**

- Les PVs des séances de municipalité de l'année 2024
- PPBL - Analyse des données financières des réseaux d'accueil de jour du Canton de Vaud - Données globales, données du réseau et comparaisons entre les deux
- Les devis de base et les décomptes finaux (2024) des projets suivants :
  - La Balance (Préavis N° 1291 / 2021)
  - Collecteurs des quais (Préavis N° 1307 / 2022)
  - Travaux arrêt de bus RTE Mont de Lavaux
  - Travaux STEP (système de dégrillage)
  - La station de relevage quai Vaudaire
  - L'UAPE Grand Rue avec les modifications demandées à la FSEJ
- Des documents définissant la stratégie de communication de la commune
- Une liste des prestataires externes en matière d'informatique
- Le cahier des charges de l'architecte communal
- Le règlement de la commission consultative du personnel



## Sous-commission 1 - RH, Administration générale et communication

### Membres :

- Darel Cedraschi
- Xavier Dewarrat
- Claudie Leconte

### Analyse de certains aspects des Ressources Humaines

Nous nous sommes attachés à analyser 3 axes dans le domaine des Ressources Humaines :

- La création de la commission consultative du personnel,
- La grille des salaires du personnel communal,
- La formation continue des collaborateurs de l'administration.

### Commission consultative du personnel

Nous avons pris connaissance que le service des Ressources Humaines a créé une commission consultative du personnel. Constituée en août 2024, cette nouvelle commission n'a pas eu cette année d'interaction avec les représentants de la Municipalité. Basée sur l'article 54 du statut du personnel adopté par la municipalité en avril 2004 (et par le conseil communal en mai 2004), la sous-commission a pris connaissance qu'une commission avait été créée en 2004 mais que l'intérêt n'avait pas été constaté à l'époque.

20 ans plus tard, nous espérons que nouvelle commission permettra d'assurer à satisfaction sa raison d'être, notamment du fait de la définition de son rôle, en l'occurrence, de contribuer à diffuser l'information relative à la gestion des RH, de préavis sur toutes les questions qui lui sont soumises dans ce cadre, et proposer des améliorations dans l'organisation et les relations de travail.

Quant au projet de révision du Statut du personnel communal, qui date, comme mentionné ci-dessus, de 2004, la sous-commission a pris connaissance que la municipalité est consciente de la nécessité de revoir le règlement du personnel communal et que ce travail sera réalisé à l'avenir.

## Grille des salaires du personnel communal

La sous-commission s'est interrogée sur les bas salaires de la grille, notamment les collaborateurs colloqués en classes 1 à 7. Pour exemple, la classe 01 indique des salaires compris entre 40'009.- CHF et 55'051.- CHF annuel sur 13 mois. Inquiète de ces salaires relativement faibles, nous avons souhaité comprendre quels sont les collaborateurs concernés et combien sont colloqués dans ces classes 1 à 7. Il s'agit d'employés actifs dans les domaines de la Conciergerie, Voirie, STEP et Forêts, généralement dans une fonction d'ouvrier qualifié. 12 collaborateurs sont colloqués dans cette fourchette de classes salariales. La classe salariale la plus basse utilisée actuellement est la classe 5, soit, 46'312.- CHF annuel minimum soit, 3'560.- CHF environ par mois. Ce niveau de salaire nous paraissant très faible sachant que ces ouvriers qualifiés réalisent souvent un travail difficile et nécessaire, le secrétaire municipal nous a confirmé qu'aucun employé de l'administration n'est rémunéré au bas de l'échelle de la classe 5. Nous le remercions pour cette information importante.

Nous nous sommes également intéressés au personnel de cantine, qui ne fait pas partie du personnel communal mais est rémunéré à l'heure avec un statut d'auxiliaire. Ce personnel précarisé car non payé durant les vacances scolaires est composé majoritairement de femmes. Certaines doivent d'ailleurs demander l'aide au logement pour pouvoir "finir les fins de mois".

Nous nous sommes questionnés sur l'hypothèse que ce personnel auxiliaire de cantine puisse être intégré au personnel communal afin de garantir une annualisation de leur salaire. L'intérêt serait également que ce personnel soit inclus dans la commission consultative du personnel communal.

Une étude sur ce sujet nous paraît nécessaire et nous remercions par avance la municipalité d'étudier cette hypothèse.

## Formation Continue du personnel de l'administration communale

La municipalité déclare dans son rapport de gestion que « la formation continue constitue un pilier essentiel de la politique de ressources humaines ».

Nous la félicitons pour cette stratégie et ses intentions.

Toutefois, le rapport de gestion ne mentionne ni le nombre de personnes ayant bénéficiées de formation continue, ni le nombre d'heures que cela représente en 2024, au regard du nombre d'heures totales effectuées.

Par conséquent, la commission de gestion peine à apprécier l'effort consenti sans ces indicateurs, facilement accessibles.

Comme il est difficile de se prononcer sur cet aspect de la politique de ressources humaines, la Commission de Gestion demande à la municipalité d'établir un suivi annuel des heures et des cours de formation effectués par les employés et par services communaux au regard du nombre total de travail effectué afin de mesurer et de pouvoir promouvoir cet axe de la marque employeur.

## Administration générale

La Commission de gestion s'est posé la question de l'incidence du déficit constaté pour l'exploitation du Centre Sportif de Malley.

Nous avons pris note que la Municipalité a été informée de la répartition du déficit d'exploitation 2023 ainsi que de l'estimation du déficit en vue du budget 2025 du Centre Sportif de Malley (CSM SA), sans autre consultation, mais de manière informative.

Conformément à la convention d'actionnaire signée en 2016 (amendée en 2017), la Commune de Lutry participe à la couverture du déficit d'exploitation du CSM SA, à l'instar des autres communes membres de Lausanne Région. Un montant de CHF 304'000.- a été inscrit au budget prévisionnel 2025 de la Commune.

À la suite de l'audit réalisé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, la Municipalité de Lutry a mandaté le Greffe pour adresser un courrier au conseil d'administration de CSM SA. Ce courrier demandait notamment davantage d'informations sur l'état locatif actuel et futur de l'infrastructure et sur les mesures envisagées pour améliorer l'exploitation.



Figure 2: Piscine de la Vaudoise Aréna

La Municipalité, bien que n'ayant pas à se prononcer formellement sur les conclusions d'un audit externe, soutient une meilleure gestion opérationnelle du centre, une optimisation de l'utilisation des locaux et une répartition plus équitable des coûts en fonction de l'usage réel des infrastructures par les différents utilisateurs.

La sous-commission félicite la Municipalité pour sa position et le soutien bien que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur ce dossier.

## Renouvellement des contrats d'assurances

Face à l'échéance des contrats au 31 décembre 2024, la Municipalité a validé la souscription de nouveaux contrats d'assurance à partir du 1er janvier 2025.

Dans le cadre des couvertures en assurances, le personnel communal est classé en deux groupes. Le groupe A correspond au personnel administratif, tandis que le groupe B désigne le personnel d'exploitation, comme suit :

- Assurance LAA obligatoire (groupe B) : souscrite auprès d'AXA.
- Assurance accident complémentaire LAAC (groupes A et B) : souscrite auprès de Visana.
- Assurance responsabilité civile (RC) – souscrite auprès La Mobilière.

Les primes sont fixées pour la durée des contrats, mais peuvent évoluer en fonction de la masse salariale ou de la sinistralité. La décision de changement est liée à l'échéance des contrats et à la recherche de meilleures conditions.

La couverture RC communale est passée de Generali à La Mobilière en 2024. Aucun nouveau risque communal n'a été identifié à ce jour. Les glissements de terrain ne relèvent pas de l'assurance RC actuelle et ne sont donc pas couverts. La sous-commission a pris bonne note de l'attention portée par la Municipalité aux conditions des polices d'assurance, ainsi que de la volonté d'optimiser les différents contrats à l'occasion des échéances respectives.

## Accueil des réfugiés ukrainiens

La Municipalité suit de près l'évolution de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur son territoire. À la fin de l'année 2024, 35 personnes bénéficiaires d'un permis S étaient recensées au sein de la commune et nous l'en remercions.

## Tourisme et divers

La Municipalité a décidé de souscrire volontairement à la recapitalisation de Lavaux Vinorama SA par l'acquisition d'une action de 2'000.- CHF.

Cette démarche, bien que non obligatoire (la Commune n'étant pas actionnaire jusqu'alors), vise à soutenir une infrastructure touristique d'importance régionale, contribuant à la promotion économique et à la valorisation des vins de la région, dont ceux de Lutry.

La Municipalité a également demandé à recevoir les comptes des trois derniers exercices de la société.

Nous comprenons cette décision et la soutenons, bon nombre de nos vigneronns peuvent présenter leurs vins au Vinorama.

## Analyse du service de la communication

La sous-commission a pris note que la responsable de la communication a vu son taux de travail passer de 50 % à 70 % en 2024. Cette augmentation se justifie, selon la municipalité, par la croissance de ses activités ces dernières années.

Elle intervient aujourd'hui au service de l'ensemble des départements communaux, "ce qui témoigne de l'importance croissante de la communication dans le fonctionnement de la commune".

Toutefois, la sous-commission s'est posé la question de la pertinence de disposer de deux publications distinctes, à savoir *L'Echomunal Magazine* et *L'Echomunal Express*.

Elle a souhaité revenir sur ces deux publications lors des entretiens avec la Municipalité.

Il en ressort les lignes directrices suivantes :

### ***L'Echomunal Magazine***

Ce magazine paraît maintenant deux fois par an. Il comprend 16 pages imprimées sur papier glacé et aborde diverses thématiques, telles que, par exemple :

- Des interviews choisies,
- Des présentations de commerçants et/ou de sociétés locales,
- L'agenda culturel et local,
- La vente des vins communaux.

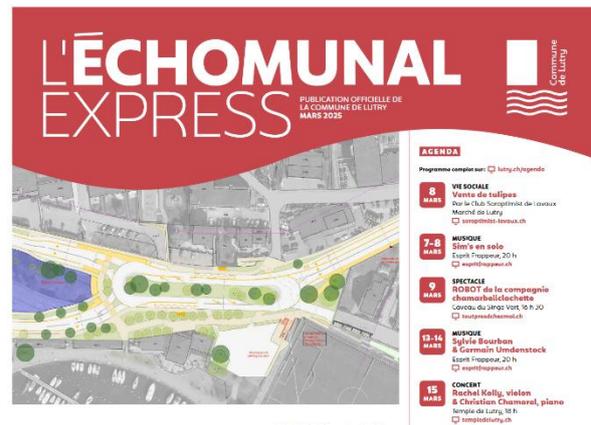


Figure 3: En tête de l'Echomunal Express mars 2025

La publication est distribuée à l'ensemble des foyers de Lutry (environ 5 500 adresses). Elle est appréciée par la population, contribuant à renforcer le lien entre les autorités et les citoyens, ainsi qu'à diffuser les informations locales de manière accessible et valorisante.

### ***L'Echomunal Express***

Publié 10 fois par an, ce support paraît dans *Le Courrier* et relaie les actualités importantes et les informations récentes, entre autres :

- Actualité du mois,
- Agenda,
- Rappel des dates des récoltes des déchets,
- Brèves thématiques.

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres, il assure un suivi régulier de l'actualité communale actuelle.

### ***Prestataires externes***

La création de ces deux publications nécessite des compétences spécifiques en journalisme et en graphisme. Ces compétences ne sont pas disponibles en interne dans les services communaux, justifiant ainsi le recours à des prestataires externes pour garantir la qualité et la régularité de ces supports.

### ***Pertinence du maintien de deux supports papier – Réflexion sur les coûts***

La Municipalité se dit très satisfaite du retour positif concernant ces deux supports, largement plébiscités par la population. Cependant, elle est consciente des coûts que ces publications représentent.

De nombreuses informations sont également disponibles en ligne, via :

- Le site internet de la commune
- Les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), qui permettent une communication rapide et ciblée, notamment pour les petites annonces ou les urgences d'intérêt public.

Une réflexion est en cours quant à l'opportunité de conserver ces deux publications papier, ou d'en supprimer une afin de réaliser des économies.

### ***État des lieux de la stratégie de communication***

Attentive à renseigner au mieux nos concitoyens, la sous-commission souhaite cependant que ces divers moyens de communication répondent à leurs besoins.

La sous-commission constate que, comparée à d'autres communes de taille similaire, Lutry est bien équipée en matière d'outils de communication.

Néanmoins, la municipalité ne dispose pas de données chiffrées relatives à la satisfaction de l'ensemble de ces médias (papier, web, réseaux sociaux). Ils semblent être utilisés "de manière empirique" sans qu'il n'y ait réellement de stratégie de communication claire et définie. Il serait pertinent d'élaborer une politique de communication structurée et mesurable pour optimiser l'utilisation des différents canaux disponibles et assurer une cohérence dans la transmission des messages à la population.

Notre sous-commission propose à la municipalité de réaliser une analyse pour savoir si certains médias sont encore justifiés ou pas.



## Sous-commission 2 – Travaux et Informatique

### Membres :

- Pierre Bonjour
- Sylvain Krayenbühl
- Philippe Sandoz

### Informatique communale

L'outil informatique joue un rôle primordial dans une administration communale.

Une grande partie du fonctionnement quotidien de l'administration communale dépend de l'informatique, et ceci pour presque toutes les tâches et tous les collaborateurs.

Pourtant, seule une partie du système est visible sous forme du clavier et de l'écran qui équipe chaque poste de travail. Le réseau informatique communal n'est géré que par un petit nombre de spécialistes (internes ou externes).

Des conditions-cadre doivent exister pour minimiser la vulnérabilité du système et maximiser ses performances.

D'autre part les coûts d'investissement et d'exploitation doivent être en adéquation avec les prestations souhaitées et les résultats obtenus.

La Commission de gestion souhaite vérifier que l'informatique communale est fiable en tout temps et sous contrôle.

### ***Description sommaire de l'informatique communale***

L'informatique communale est montée en puissance progressivement depuis plus de 40 ans. Le réseau informatique est composé d'un serveur et d'une centaine de postes de travail et de périphériques (ordinateurs, imprimantes, scanners, et autres équipements)

**Le serveur** est un système physique composé d'environ 25 ordinateurs virtuels dont l'action est répartie et coordonnée selon le principe de l'hyperconvergée.

Cet ensemble est localisé dans des locaux protégés situés dans 2 bâtiments différents.

La configuration actuelle a été mise en place en 2023. Elle est évolutive et modulaire ; elle pourra être complétée au gré des besoins.

L'ensemble du stockage et du traitement de données est local. Il n'y a plus d'externalisation comme c'était le cas dans le passé (OFISA, SOI Lausanne, etc.)

Il n'y a pas de stockage de données dans le Cloud.

**Le réseau** (Intranet) est câblé dans les locaux de l'administration ou en liaison sécurisée

VPN pour certains postes de travail distants ou mobiles (par ex. STEP, Direction des Ecoles, Police, etc.).

La sécurité est assurée par un antivirus très puissant et par un logiciel de surveillance de toutes les opérations (Darktrace).

La téléphonie (IP) est intégrée dans ce réseau.

Les employés communaux ne sont évidemment pas administrateurs de leur poste de travail informatique. Ils sont assistés, en cas de besoin, par **2 collaborateurs internes** à l'administration qui assurent la gestion quotidienne et courante du réseau : M. Éric Sansonnens (100%), responsable informatique et M. Pascal Vogt (50%).

**Un mandataire externe** (SecuLabs SA, Montricher) intervient, sous forme de mandats ponctuels, pour diverses prestations, notamment :

Reconfiguration du serveur

- Implémentation de nouveaux logiciels
- Migration de données
- Problème de sécurité informatique

## Gouvernance et utilisation de l'informatique communale

**Dicastère** : Administration générale

**Municipal responsable** : Charles Monod, Syndic

**Commission informatique** composée de :

- Municipal responsable
- Chefs de service
- Responsable de l'informatique

La commission informatique se réunit périodiquement pour évaluer le fonctionnement général du système et identifier les éventuelles évolutions et les besoins nouveaux.

### **Cahier des charges du responsable informatique et de son adjoint.**

Il n'existe pas de cahier des charges. Seules quelques règles générales sont formulées dans la lettre d'engagement.

Il faut relever que les deux collaborateurs informatiques ne sont pas complètement remplaçables l'un par l'autre.

Il serait judicieux de mieux connaître les périmètres d'action de chacun de ces deux collaborateurs.

**Cahier des charges du mandataire externe.**

- Conditions spécifiques formulées pour chaque mandat
- Formation du personnel de l'administration communale.

Lors de son engagement, chaque nouvel employé communal signe une "charte d'utilisation de l'informatique" qui comporte des règles relatives à la sécurité informatique, à la confidentialité des données, et à diverses procédures.

Des cours de sensibilisation obligatoires ont été organisés pour l'ensemble du personnel. Ils portent sur la sécurité informatique.

Des attaques aléatoires sont effectuées par le mandataire externe pour tester la vigilance des collaborateurs de l'administration communale.

**Points marquants de l'évolution du système informatique en 2024**

Evolution courante : adjonction ou remplacement de postes de travail ou périphériques

- Migration Innosolv-City (contrôle des habitants)
- Migration Innosolv-Energy (services industriels), *en remplacement des logiciels SAP*
- Séparation du réseau Wi-Fi (professionnel et public)
- Protection des données
- Sécurisation du réseau
- Sécurisation des locaux

## Chantiers réalisés dans les services ATB (Aménagements du territoire et bâtiments) et TFV (Travaux, forêts et vignes)

### Bâtiments

**Rénovation et réfection du bâtiment de la Balance de Savuit.**

Ce chantier s'est bien terminé et le budget a été respecté.

### Travaux et domaines

**Réseau routier communal**

Un plan d'entretien est réalisé tous les 5 ans par le Service des Travaux avec le concours d'un bureau d'ingénieurs. Il permet de planifier et répartir les interventions et d'avoir une vision globale de l'état du réseau. Ce travail sera reconduit en 2025 pour une nouvelle période de 5 ans.

Les travaux réalisés en 2024 ne suscitent pas de remarques.

Il s'agit notamment de :

- Chemin des Moines, secteur Centre
- Route de Savuit, secteur Sud
- Chemin du Moulin, élargissement du trottoir Ouest

En ce qui concerne le carrefour du Landar, le Conseil communal est plusieurs fois intervenu pour obtenir la finalisation de ce giratoire. Une demande a été faite auprès de l'Office fédérale des routes.

**Passage sous-voie CFF - Route de la Conversion - Etude prospective**

La Municipalité prend acte de l'étude prospective relative au réaménagement du passage sous voie CFF sur la route de la Conversion et demande au service des Travaux de l'intégrer aux réflexions ayant trait au projet de requalification de la RC770 ainsi que de déterminer à ce stade les éventuelles subventions qui pourraient être obtenues pour le financement de ces travaux auprès d'autres partenaires.

L'objectif de cette étude est de concevoir un ouvrage qui permette :

- Le croisement des véhicules lourds et légers, sans empiéter sur le trottoir
- L'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes
- La suppression du voutage de la Lutrive situé sous le passage inférieur au bénéfice d'un cours d'eau à ciel ouvert
- La réduction maximale de l'effet de scission visuelle provoqué par les remblais CFF
- De répondre aux contraintes des CFF

**Glissements de terrain du Châtelard**

Figure 4: Explications de M. Carell, garde forestier, du glissement de terrain lors des visites

Un glissement de terrain important s'est produit le 29 février 2024 et les jours suivants au Châtelard.

Les trois parcelles (5060, 5062 et 5063) se situent hors des zones de risques référencés sur la carte des dangers du Canton de Vaud actuellement en vigueur.

Dans un premier temps des travaux de sécurisation en amont et en aval du glissement ont été réalisés pour éviter toute aggravation. Ces travaux ont été gérés en collaboration avec le voyer des eaux, l'inspecteur forestier et le responsable cantonal des dangers naturels.

La Commune a commandé une étude aux bureaux WSP et Norbert SA pour déterminer des variantes en vue de solutionner définitivement la stabilisation de ce glissement et de la rive.

Une quinzaine d'autres glissements ont été observés durant l'hiver 2023-2024. Ils sont tous situés sur les flancs de la Lutrive et du Châtelard.

Une analyse géologique a été commandée par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) au bureau Norbert SA pour la mise à jour de la carte des dangers naturels.

Les résultats de cette étude ne sont pas encore connus à ce jour.



Figure 5: Vue sur le glissement de terrain du Châtelard. En fond, le chemin d'accès au bâtiment voisin.

### **Arborisation générale sur le territoire communal**

La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. On est dans l'attente du règlement d'application cantonal de la loi. La Municipalité doit adopter une directive communale pour appliquer la nouvelle législation.

Le 23 septembre 2024. La Municipalité a pris connaissance du projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et décide de son renvoi au service pour quelques modifications.

Les arbres devront être classés en fonction de leurs circonférences (diamètre), ceci pour les zones communales et privées.

Tout arbre d'un diamètre supérieur ou égal à 40 cm devra être validé par un arboriste agréé qui établira un préavis quant à la qualité de ce dernier.

La dénomination arbre classé n'est plus utilisée elle est remplacée par la nouvelle dénomination arbre remarquable.

Le règlement est toujours en cours de validation entre le Service et la Municipalité.

### **Réfection du collecteur sur le quai Gustave Doret**

En ce qui concerne les travaux réalisés sur le quai de Lutry, pour la réfection du collecteur d'eaux usées, Ces travaux ont été réalisés dans le respect du cahier des charges, ainsi que le montant des travaux (pour mémoire, la commission pour l'exercice de 2023 en fait mention dans son rapport). Les travaux se sont terminés dans le courant du printemps 2024.



## Sous-commission 3 – Affaires sociales et Gestion des déchets

### Membres :

- Charles Chevalley
- Jean-Yves Conne
- Stéphanie Moos
- Sandra Sgarzi

### Affaires sociales

Au cours de l'exercice 2024, la Municipalité a poursuivi ses efforts en matière de politique sociale, de soutien à la jeunesse et à la culture, tout en veillant à une gestion des ressources conforme aux principes de transparence et de bonne gouvernance.

#### **Hébergement des réfugiés**

La Municipalité a mis à disposition un seul appartement pour l'EVAM à la suite du départ de l'ancienne locataire, faute d'autres logements disponibles sur le territoire communal. Cette situation révèle une capacité d'accueil limitée nécessitant une réflexion stratégique à moyen terme pour anticiper les futurs besoins.

#### **Aide individuelle au logement**

L'aide individuelle au logement a été attribuée sur la base de critères définis portant sur les revenus, la composition familiale, le loyer et la taille du logement. Cette aide a pour objectif de soutenir les personnes ou les ménages dont la charge locative est disproportionnée par rapport à leurs revenus. Ces informations sont accessibles sur le site Internet de la Commune.

#### **Fonctionnement observé dans le cadre des mandats culturels et de cohésion sociale**

Lors de son examen de la gestion 2024, la sous-commission a pris note du processus en place concernant le soutien aux activités jeunesse et à la cohésion sociale. Dans ses réponses à la Co-Gest, la municipalité a rappelé que le délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale identifie les spectacles et troupes locales susceptibles de proposer un contenu attractif pour la population. Une liste de projets est dressée, puis des offres sont sollicitées et comparées au regard du budget

disponible. Les décisions financières s'appuient sur des seuils de compétence précis : jusqu'à 5'000 CHF par les chefs de service ou délégués, jusqu'à 20'000 CHF par un membre de la Municipalité, avec une validation finale par le Boursier communal. La Municipalité valide les propositions soit par décision collégiale, soit par délégation. La municipalité affirme que, contrairement à certaines idées reçues, elle ne conclut pas de contrats oraux.

Dans le cadre de mandat, chaque recours à un prestataire externe est formalisé par une demande d'offre écrite, une validation préalable, puis une facturation conforme. Toutefois, la CoGest a relevé que plusieurs de ces contrats sont encore conclus sans conventions formelles écrites, se basant sur des devis signés. La formalisation de cette pratique contribuerait à renforcer la transparence et la sécurité juridique des mandats culturels et sociaux.

### ***Mécanisme d'attribution des subventions culturelles : un cadre administratif perfectible***

Concernant les affaires culturelles, la municipalité a rappelé à la CoGest que la procédure d'attribution des subventions est similaire. Les demandes sont reçues par la Secrétaire municipale adjointe, accompagnées d'un dossier complet comportant la description du projet, le budget et les statuts de l'association. La décision est prise par le Municipal en charge, puis validée collégialement par la Municipalité en fonction du montant sollicité. Un courrier officiel signé par le Syndic et le Secrétaire municipal est ensuite adressé au bénéficiaire. La Municipalité assure à la CoGest que cette démarche permet un cadre clair et transparent dans la gestion des aides relatives à la culture.

### ***Contrats et mandats : vers une formalisation systématique***

La CoGest encourage une formalisation plus systématique des partenariats sous forme de contrats, en complément ou en remplacement des seuls devis, afin de renforcer la traçabilité et la sécurité juridique des engagements. Par ailleurs, un suivi plus structuré des subventions, par exemple via des rapports d'activités réguliers ou des audits allégés, pourraient contribuer à améliorer la transparence et à soutenir les efforts des porteurs de projets. Il est également relevé que la sélection des prestataires repose souvent sur des collaborations établies, ce qui témoigne d'une relation de confiance, mais peut éventuellement limiter l'ouverture à de nouvelles propositions. Dans cette optique, l'élargissement des appels à candidatures pourraient favoriser une plus grande diversité dans les activités proposées dans la mesure des opportunités disponibles.

Il convient de souligner que certaines observations formulées par la commission invitent la municipalité à poursuivre ses efforts d'amélioration. De manière générale, la CoGest adopte une démarche constructive visant à renforcer le bon fonctionnement et la qualité de la gestion. Les recommandations proposées s'attachent principalement à relever des éléments d'ordre structurel et procédural qui pourraient être consolidés, dans un souci de transparence et de sécurité juridique. Cette démarche vise à consolider les bases administratives pour assurer la pérennité et l'efficacité des actions menées en faveur de la jeunesse, de la culture et de la cohésion sociale.

### ***Focus sur les projets locaux soutenus***

Parmi les initiatives culturelles financées, la CoGest a désiré obtenir des éclaircissements sur le projet « Les Toiles de Bochat ». La municipalité a précisé que l'événement a été soutenu via le compte Cohésion sociale, regroupant divers soutiens aux activités de loisirs, tout comme la fête d'Halloween et les animations dans les quartiers des Escherins, Corsy et La Conversion.

### ***Soutien à des projets internationaux***

La Commune a également confirmé son engagement en faveur de la coopération internationale en soutenant deux projets portés par la FEDEVACO à hauteur de 20'000 CHF. Il s'agit du

programme « Agricultura » au Salvador, centré sur la résilience face au changement climatique, et d'un projet de prévention de la violence domestique en Inde soutenu par Swissaid. La sélection de ces projets repose sur une analyse annuelle rigoureuse, avec un objectif de maintien des soutiens sur toute la durée des programmes, qui s'étendent généralement de deux à cinq ans.

### ***Cantines scolaires et accueil parascolaire***

Sur le plan de l'accueil préscolaire et parascolaire, la Commune a retenu le prestataire Croq-Midi Sàrl pour la gestion des cantines scolaires à compter de la rentrée 2024. Le bilan est positif, marquant une amélioration de la qualité des repas et un dialogue constructif entre les parties. Par ailleurs, un projet d'acquisition immobilière pour un bâtiment destiné à la création d'une garderie a été étudié, mais abandonné en raison des coûts élevés de transformation, du manque d'espace extérieur et de la localisation peu adaptée.

### ***Vie communautaire : événements et accueil des retraités***

La Municipalité a par ailleurs validé les dates des manifestations pour 2025 et une soirée d'accueil des nouveaux retraités organisée en janvier a rassemblé 158 participants, favorisant le recueil d'attentes et suggestions pour améliorer l'offre sociale.

### ***Conclusion : Une dynamique positive à consolider***

En conclusion, la sous-commission souligne que l'année 2024 a été marquée par un engagement soutenu et cohérent de la Municipalité en faveur du renforcement du tissu social, de l'accès à la culture, du soutien à la jeunesse et d'une gestion rigoureuse des ressources communales. De nombreuses initiatives témoignent d'un pilotage structuré et d'une volonté affirmée de transparence. Dans une dynamique d'amélioration continue, certaines pistes ont été identifiées, telles que la formalisation contractuelle, l'ouverture des processus de sélection ou encore le suivi des subventions, qui pourraient contribuer à renforcer encore l'efficacité des actions entreprises.



*Figure 6: Drapeaux de Lutry hissés à l'occasion de la "P'tite semaine du soir" du CNLy au port communal de Lutry*

## Gestion des déchets

La Cogest a interrogé la Municipalité sur ses intentions quant à une éventuelle évolution de ses pratiques relativement à la gestion des déchets, en particulier sur la possibilité d'instaurer une taxe spécifique. Cette question fait suite à la réponse fournie par la Municipalité le 7 décembre 2024, en réaction à l'interpellation du conseiller M. Chapuisat datant du 28 octobre 2024.

La Municipalité a répondu que le règlement communal en vigueur est parfaitement conforme à la législation. Elle rappelle que la commune respecte les points problématiques soulevés par la Cour des comptes dans d'autres communes et se situe parmi les bons élèves du canton. À ce jour, aucune nouvelle taxe spécifique n'est prévue.



Figure 7: Bennes à la déchetterie de Lutry

Cependant, la Municipalité indique qu'elle envisage de réviser le système actuel de subventionnement à 100 % accordé aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Cette réflexion pourrait aboutir à une modification des critères, dans un souci d'adaptation aux exigences légales, avec l'engagement que toute modification de pratique passerait par une information au Conseil communal.

Par ailleurs, la Municipalité précise également être prête à envisager l'introduction éventuelle d'une taxe spécifique. Dans un tel cas, la définition précise du « curseur » pour une participation des ménages serait nécessaire, en tenant compte du respect du cadre légal et du principe de causalité.

Pour rappel :

Le règlement cantonal vaudois traitant de la gestion des déchets et des taxes associées est la **Loi sur la gestion des déchets (LGD)**, référencée sous **RSV 814.11**, adoptée le 5 septembre 2006. Cette loi établit le cadre légal pour la gestion des déchets dans le canton de Vaud, en conformité avec la législation fédérale, notamment la **Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)**.

### Principes clés de la LGD concernant les taxes sur les déchets

- **Responsabilité communale** : Les communes sont chargées de la gestion des déchets urbains, des déchets de voirie communale et des boues d'épuration. Elles doivent adopter un règlement communal sur la gestion des déchets, soumis à l'approbation du département cantonal compétent.
- **Principe du pollueur-payeur** : Conformément à l'article 30 de la LGD, le coût de l'élimination des déchets est supporté par leur détenteur.
- **Financement par taxes** : L'article 30a de la LGD stipule que les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes. Au moins 40 % de ces coûts

doivent être couverts par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits, telle qu'une taxe au sac ou au poids. Le solde peut être financé par une taxe forfaitaire de base.

- **Mesures d'accompagnement** : Les communes doivent prévoir des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles, pour atténuer l'impact financier de ces taxes.

### ***Règlement d'application***

Le Règlement d'application de la LGD (RLGD), référencé sous RSV 814.11.1, précise les modalités d'exécution de la loi, y compris les obligations des communes en matière de gestion des déchets et les procédures d'approbation des règlements communaux.

La Commission rappelle que la Cour des comptes souligne, dans son rapport sur le financement de la gestion des déchets urbains, que :

« Depuis 1997, la LPE impose que l'élimination des déchets urbains soit entièrement et exactement financée par des taxes, excluant tout recours à l'impôt [...] Des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place, notamment en faveur des familles, pour atténuer les effets sociaux des taxes, sans remettre en question le principe de causalité. » *Rapport n° 85 : Audit sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures Synthèse du rapport*, 2 octobre 2024, p.2, [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/cour\\_comptes/1\\_Rapports\\_d\\_audit/85\\_Synthese.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audit/85_Synthese.pdf)

Dans ce contexte, la Commission constate que la gestion actuelle, caractérisée par un subventionnement intégral sans contribution directe des usagers par une taxe, pourrait bénéficier d'une réévaluation afin d'être pleinement alignée avec les prescriptions du droit fédéral et cantonal. Elle estime donc qu'une réflexion approfondie est nécessaire pour assurer un financement conforme aux exigences.

Enfin, la Municipalité a informé avoir sollicité GEDREL SA afin d'obtenir des clarifications sur l'exactitude des montants rétrocédés et l'égalité de traitement entre les différents périmètres ; à ce jour, elle reste en attente de leur réponse, qui est un prérequis à toute évaluation d'une taxe proportionnelle.



## Visites

### TRIDEL

Pour cette visite, la CoGest a fait preuve d'innovation en sortant des sentiers battus. En effet, nous avons exceptionnellement quitté le territoire communal pour visiter l'usine de tri et de traitement des déchets **Tridel**, située hors de Lutry. Cette démarche est justifiée par le fait que la commune de Lutry est actionnaire de **GREDEL SA**, elle-même actionnaire de **TRIDEL SA**. De ce fait, Lutry est directement concernée par l'activité de cette entreprise. De plus, les déchets de notre commune y sont acheminés et traités, ce qui nous a permis de prendre concrètement conscience du parcours de nos déchets, depuis leur dépôt à la déchetterie ou dans les points de collecte sur le domaine communal, jusqu'à leur traitement final.

La visite s'est déroulée de la manière suivante : nous avons d'abord été accueillis par deux représentantes de Tridel, qui nous ont présenté le fonctionnement global de l'usine. Une vidéo explicative nous a été projetée dans l'une des salles de réunion de l'entreprise. Par la suite, le groupe a été divisé en deux afin de faciliter la visite.



Figure 8: Balance pour véhicule à l'entrée et à la sortie du hall de déchargement de Tridel

Chaque groupe a, tour à tour, visité les différentes installations :

- Le **hall de déchargement**, où les camions de collecte, et les véhicules privés, sont pesés avant de décharger les déchets dans la fosse prévue à cet effet.
- La **fosse de stockage**, visible depuis le hall de déchargement et salle de commande, là où tous les déchets sont vidés.
- La **salle de commande**, d'où les opérateurs contrôlent le fonctionnement de l'usine. C'est là que nous avons observé le fonctionnement des grappins, utilisés pour homogénéiser les déchets dans la fosse et les acheminer de façon régulière vers la trémie, qui

alimente les fours en continu. La nuit et en heure creuse, le grappin fonctionne de manière autonome sous supervision d'un collaborateur.

- Les **fourneaux** et l'ensemble du processus de valorisation énergétique des déchets, qui produit notamment de la chaleur et de l'électricité et rejette de la vapeur d'eau, mais aussi des résidus comme les scories et les poussières.
- La **gare souterraine**, arrivée de 60 % des déchets via le tunnel ferroviaire sous la ville de Lausanne, qui doit être agrandie afin que les trains puissent y entrer avec un wagon supplémentaire.

La combustion de ces déchets permet de chauffer et d'éclairer environ 18 000 personnes dans l'agglomération lausannoise. Les émissions de la cheminée sont inférieures de 90 % aux seuils légaux, respectant largement les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Cela témoigne de la performance environnementale de l'installation et d'une gestion efficace des déchets par l'entreprise Tridel.

Par ailleurs, il est important de corriger une idée reçue parfois relayée dans le public : certains pensent que Tridel manquerait de déchets suffisamment inflammables pour alimenter ses fours, au point qu'il faudrait recourir à un apport artificiel de combustibles. Cela est faux.

Le contenu des déchets ménagers collectés dans la région contient déjà suffisamment de matières combustibles pour assurer une combustion stable et efficace, grâce à un apport en air, le processus de combustion est parfaitement maîtrisé. Il arrive même que les opérateurs doivent ralentir l'alimentation afin d'éviter toute surchauffe des installations. Cela démontre à la fois la performance du système et la qualité du tri en amont, qui garantit une combustion autonome sans besoin d'ajouts extérieurs.



Figure 9: La cheminée de 80 mètres de l'usine Tridel



Figure 10: Hall de déchargement

Accès aux rapports de gestion TRIDEL : <https://www.tridel.ch/fr/rapports-de-gestion>

## Domaine communal

Après avoir dérogé quelque peu aux habitudes en quittant le territoire communal pour visiter l'usine Tridel, nous sommes revenus à Lutry afin de poursuivre notre programme sur le domaine communal.

Lors de la visite organisée l'année précédente dans le cadre de la CoGest 2024, nous avons pu constater que certaines parcelles du domaine communal étaient passées en agriculture biologique. Cette année, nous avons appris qu'une partie de la cave communale a également été convertie au bio. Cette évolution permettra à certains vins, notamment le Divico, d'obtenir le label bio fédéral. Tous les vins ne seront pas concernés dans l'immédiat, mais cette transition témoigne d'une volonté claire de s'inscrire dans une démarche de production durable et respectueuse de l'environnement. Nous saluons le travail et l'investissement du vigneron communal Daniel Bühlmann.

À l'issue de la visite, nous avons partagé le traditionnel verre de l'amitié, convivialement organisé, comme à l'accoutumée, par Madame et Monsieur Ceppi. Ces moments informels sont précieux, car ils permettent d'échanger plus librement avec les membres de la municipalité sur divers aspects de la gestion communale.



Figure 11: Une nouvelle bouteille de Divico avec le label BIO

## Glissement de terrain du Châtelard

La Commission de gestion s'est rendue sur le site du glissement de terrain du Châtelard le 23 mai. Cette visite a permis de prendre concrètement la mesure de l'événement survenu à cet endroit et de mieux comprendre la manière dont la commune de Lutry a géré la situation.

Dans ce cas précis, le risque de glissement avait été identifié **avant** qu'il ne se produise. C'est la propriétaire de la parcelle voisine qui a alerté la commune après la chute de deux arbres. À la suite de cet appel, des inspections ont été menées par les services communaux, avec l'appui de sociétés externes, dont un bureau d'ingénieurs mandaté pour évaluer les risques.

L'analyse a conclu que la maison voisine, construite sur la parcelle voisine de celle qui a glissé, ne courait qu'un faible risque. Finalement, seule la partie du terrain non construit s'est détachée et s'est affaissée dans le ruisseau du Châtelard. Le phénomène ne s'est pas produit brutalement, mais s'est étalé sur plusieurs jours, selon l'évolution des conditions météorologiques, notamment les précipitations.

Ce cas illustre de manière très concrète l'impact du changement climatique sur notre territoire. Les fortes pluies, de plus en plus fréquentes, ont saturé les sols, même dans des zones boisées considérées « forêts protectrices » comme celle-ci, ce qui a conduit à un affaissement progressif de la pente.

Une fois le glissement survenu, le risque principal concernait l'obstruction du cours d'eau et la possible formation d'un bouchon, avec le danger de débordements ou de laves torrentielles. Les services communaux, en collaboration avec des entreprises spécialisées, sont intervenus à plusieurs reprises (trois à quatre fois) pour dégager le lit du ruisseau et rétablir l'écoulement normal de l'eau.

Un rapport géotechnique a été commandé afin d'évaluer les risques résiduels ou de futurs glissements. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 % par la Direction générale de l'environnement (DGEO).

Il nous a été clairement expliqué que l'augmentation des précipitations accroît le risque de mouvements de terrain, et que d'autres zones pourraient être concernées à l'avenir.

L'ensemble des informations et des mesures présentées par la commune de Lutry a rassuré et convaincu la Commission de gestion, qui souhaite souligner la qualité de la gestion de cet événement.



Figure 12: Vue générale du glissement de terrain du Châtelard lors de la visite

## Visite des forêts

Après la visite du site du glissement de terrain du Châtelard, la Commission de gestion a poursuivi son programme en se rendant dans les bois du Jorat.



Figure 13: Rajeunissement naturel

Nous avons tout d'abord découvert un site de rajeunissement naturel de la forêt, où les arbres se renouvellent sans intervention humaine. Ce fut l'occasion d'observer les différentes étapes de la vie d'un arbre : de la jeune pousse à l'arbre adulte, en passant par sa croissance et sa maturité.

La visite s'est ensuite poursuivie sur un site de rajeunissement artificiel, géré par l'équipe des forestiers. Dans ce cadre, les arbres en meilleure santé sont sélectionnés et ceux jugés moins viables sont abattus, afin de favoriser le développement des plus robustes. Des jeunes arbres sont également plantés pour assurer le renouvellement, puis protégés contre le gibier, qui pourrait ralentir ou compromettre leur croissance en s'en nourrissant.

Il est prévu qu'environ 1 % du domaine forestier soit replanté chaque année. Ce rythme permet d'assurer un équilibre durable à l'échelle d'un siècle, durée moyenne de vie des arbres de nos régions. Cette pratique vise à éviter un vieillissement simultané de l'ensemble de la forêt, ce qui nuirait à sa résilience.

Dans le cadre du rajeunissement artificiel des forêts, le choix des essences plantées revêt une importance particulière. Cette sélection est effectuée par le garde forestier, en tenant compte des évolutions climatiques. En effet, l'objectif est de favoriser des essences capables de résister aux hausses de température annoncées, afin d'assurer la résilience et la pérennité de la forêt face aux changements climatiques à venir.

Le triage forestier en charge de la gestion des forêts communales applique rigoureusement cette règle, et il est apparu clairement que les forêts du domaine de Lutry sont bien gérées et dans une optique durable.

Nous avons également découvert les méthodes de débardage utilisées. Des layons, chemins étroits aménagés dans la forêt, sont créés afin de permettre le passage de machines lourdes pour l'extraction des arbres abattus. L'utilisation répétée des mêmes tracés limite les impacts sur les sols et préserve le reste du couvert forestier. Ces passages, bien qu'existants, sont presque invisibles à l'œil nu, tant leur intégration dans l'environnement est réussie. Sans les explications précises de Monsieur Carrel, il aurait été très difficile de les repérer.

La journée s'est terminée au refuge du Grand Jorat, désormais « refuge des Sorcières », où l'apéritif et le repas convivial ont été partagés dans la bonne humeur. Ce moment traditionnel clôt chaque année la visite du domaine communal et reste une belle occasion d'échanger de manière informelle dans un cadre chaleureux.



*Figure 14: Explications de M. Carrel du rajeunissement naturel de la forêt*

## Conclusion

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission de Gestion note avec satisfaction que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Elle relève aussi l'excellente collaboration de la Municipalité et des membres de l'administration pour répondre avec compétence aux questions de la Commission de gestion.

La Commission a pu constater le bon fonctionnement de l'administration et des services communaux ; elle n'a pas rencontré d'élément portant à penser que des dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ne seraient pas respectées.

En conclusion, la Commission de gestion chargée d'étudier l'exercice 2024 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et de lui en donner décharge ;
2. De relever la Commission de gestion de son mandat.

Lutry, le 03.06.2025

Au nom de la Commission de Gestion,  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Buret', with a long horizontal stroke extending to the right.

Loris Buret